

Rapport annuel 2017

concernant

la perception, la gestion et l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les emballages en verre pour boissons

Version:	1.0
Statut:	approuvé
Date:	24 septembre 2018

Sommaire

Préambule.....	3
1. Perception et utilisation de la taxe	3
1.1. Recettes et rétrocessions	3
1.2. Utilisation	4
1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé	4
1.2.2. Activités d'information.....	6
1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	9
2. Rapport financier	10
2.1. Bilan	10
2.2. Compte du fonds	11
2.3. Rapport de l'organe de révision.....	12
3. Séries temporelles.....	14
3.1. Recettes nettes de la TEA.....	14
3.2. Tarif de l'indemnité standard	15
3.3. Quantité collectée	16
3.4. Types de collecte et de valorisation	17
3.5. Utilisation des moyens.....	18

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2002, une taxe d'élimination anticipée est prélevée sur les emballages en verre pour boissons. L'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB, RS 814.621) règle la remise et la reprise d'emballages en verre pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que le financement de l'élimination des emballages en verre. Les producteurs qui remettent des emballages en verre vides pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que les importateurs qui importent de tels emballages doivent verser une taxe d'élimination anticipée (TEA) à une organisation mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, ATAG Organisations économiques SA (AOE) effectue ce mandat en tant qu'organisation mandatée sous le nom de marque «VetroSwiss» pour le compte de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La marque «VetroSwiss» est propriété de la Confédération suisse. Conformément à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), AOE a été mandatée par l'OFEV dans le cadre d'une procédure de gré à gré pour les années 2015 et 2016.

Dans le cadre de ce mandat, l'organisation mandatée est considérée comme une autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA, RS 172.021) et est soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'organisation mandatée rend compte régulièrement à l'OFEV de la perception, de la gestion et de l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (rapports trimestriels). L'organisation mandatée doit remettre chaque année à son mandant, pour approbation, un concept et un budget pour les activités prévues l'année civile suivante. Toutes les utilisations de la taxe sont soumises à l'approbation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

1. Perception et utilisation de la taxe

1.1. Recettes et rétrocessions

Les recettes de la TEA ont atteint environ 34,2 millions de francs en 2017, ce qui représente 0,7% de moins que l'année précédente. Avec quelque 2,3 millions de francs, le montant des rétrocessions de la TEA était nettement moins élevé que l'année précédente (~ -27%). Les recettes nettes de la TEA ont atteint un peu moins de 32 millions de francs, soit environ 2% de plus que l'année précédente.

	2017 (CHF)	2016 (CHF)
Recettes brutes TEA	34'207'670	34'396'999
Rétrocessions TEA sur les exportations	-2'254'240	-3'109'165
Recettes nettes TEA	31'953'430	31'287'834

Les montants de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA) sont les suivants, par emballage:

- 2 centimes (contenance de 0,09 à 0,33 litre compris)
- 4 centimes (contenance de 0,33 à 0,60 litre compris)
- 6 centimes (contenance de plus de 0,6 litre)

La répartition pour l'année 2017 se présente comme suit:

	2017	
	(Pièces)	(CHF)
Total fabrication et importations	926'971'866	34'207'670
<i>Contenance 0,09 - 0,33 litres</i>	476'521'306	9'530'426
<i>Contenance >0,33 - 0,60 litres</i>	117'489'471	4'699'579
<i>Contenance >0,60 litres</i>	332'961'089	19'977'665
Total rétrocessions	62'348'516	2'254'240
<i>Contenance 0,09 - 0,33 litres</i>	21'866'126	437'323
<i>Contenance >0,33 - 0,60 litres</i>	30'601'305	1'224'052
<i>Contenance >0,60 litres</i>	9'881'084	592'865

1.2. Utilisation

1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé

Quantités de verre collectées

La quantité de verre usagé indemnisé a atteint 344'089 tonnes en 2017. Environ 71% de ce verre a été collecté trié et environ 28% non trié. La part du verre collecté entier était de 1%. Par rapport à l'année précédente, on enregistre une augmentation de plus de 1'600 tonnes (+0.5%).

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)	2017		2016
			(Tonnes)	(%)	(Tonnes)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%	2'588	1%	4'269
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%	224'887	65%	196'963
Tessons triés	Production de produits à haute valeur écologique (tessons verts)	100%	20'670	6%	44'845
Tessons non triés	Production de verre neuf (seulement bouteilles vertes) ou de produits à haute valeur écologique	60%	95'502	28%	95'990
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%	441	0%	408
Total			344'089	100%	342'476

Taux de rétrocession (clé de répartition)

Le taux de rétrocession varie en fonction du type de collecte et de valorisation. Cette tarification différenciée est destinée à promouvoir une valorisation à haute valeur. La clé de répartition suivante est appliquée depuis 2009:

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%
Tessons triés	Tessons blancs et bruns pour la production de verre neuf	100%
	Tessons verts pour la production de produits à haute valeur écologique	100%
Tessons non triés	Production de verre neuf (possible seulement pour des bouteilles vertes) ou de produits à haute valeur écologique	60%
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%

Tarif de l'indemnité standard

Le système de la taxe d'élimination anticipée est basé sur le principe de la redistribution directe. Les recettes de la taxe d'une année civile sont utilisées pour indemniser la quantité de verre collectée de la même année. VetroSwiss dispose, depuis 2016, d'une réserve de fluctuation dans le fonds, afin de pouvoir définir un taux d'indemnité fixe pour 2 à 3 ans et en garantir le versement.

Sur la base des recettes nettes et de la quantité de verre usagé à indemniser, le tarif de l'indemnité standard (100 %) est resté inchangé à 91,00 francs par tonne (hors TVA).

Type de collecte	Taux de rétrocession (%)	Quantité (Tonnes)	Tarif de l'indemnité (CHF)	Indemnité (CHF)
Verre entier	100%	2'588	91.00	235'505
Tessons triés	100%	245'557	91.00	22'345'676
Tessons non triés	60%	95'502	54.60	5'214'434
	20%	441	18.20	8'031
Total		344'089	-	27'803'647

Répartition par catégorie de destinataire

Type de collecte	Quantité (Tonnes)	Part (%)	Indemnité (CHF)
Communes	155'154	45%	12'537'048
Périmètres	102'838	30%	8'309'668
Entreprises de valorisation/transporteurs	80'361	23%	6'493'457
Entreprises	5'736	2%	463'474
Total	344'089	100%	27'803'647

Charges

	2017 (CHF)	2016 (CHF)
Collecte, transport et traitement du verre usagé	27'965'317	27'979'481
<i>Indemnité pour le verre usagé récolté</i>	<i>27'803'647</i>	<i>27'798'981</i>
<i>Projet conteneurs ¹⁾</i>	<i>161'669</i>	<i>180'500</i>

¹⁾ Aide financière pour l'achat de nouveaux conteneurs. Ce projet a courru jus qu'à fin 2016. Les dépenses énumérées ci-dessus concernent des demandes autorisées avant le 31.12.2016, qui n'ont pu être traitées qu'après la fin du projet.

1.2.2. Activités d'information

Dans sa communication, VetroSwiss met l'accent sur deux groupes cibles. D'une part, elle s'adresse à des organisations et des institutions actives dans le recyclage du verre usagé. Cela comprend des communes, des périmètres, d'autres collecteurs de verre usagé ainsi que des entreprises de transformation du verre. Parallèlement, le grand public est sensibilisé au moyen de campagnes ciblées à des aspects spécifiques de la collecte du verre usagé.

Information et échanges avec des organisations impliquées

Manifestations

Les visites guidées pour les collaborateurs/trices des communes et des centres d'entretien ainsi que pour les responsables politiques des communes et des villes ont une nouvelle fois connu un grand succès. Dix visites guidées de la verrerie Vetropack SA à Saint-Prex et trois visites guidées de MISAPOR AG à Dagmersellen ont été réalisées avec, au total, quelque 230 participants.

Le 1^{er} septembre 2017, quelque 90 représentantes et représentants du secteur du recyclage du verre se sont retrouvés à Olten dans le cadre du Forum VetroSwiss pour échanger leurs idées sur le thème « Comment la Suisse peut-elle rester championne du monde en matière de recyclage. » Comment redistribuer « équitablement » le produit de la taxe ? Doit-on rémunérer de la même manière le verre mélangé et le verre trié, si on parvient à démontrer que le verre mélangé peut être trié dans les installations de traitement au moyen d'un spectrophotomètre? La TEA doit-elle être adaptée ou augmentée ? Les débats ont porté sur toutes ces

questions. Des représentants de l'Office fédéral de l'environnement, du ZEBA à Cham et de VetroSwiss sont intervenus comme conférenciers.

Publications

En 2017, le Courrier bouteille est paru deux fois, en avril et en octobre. La date de parution du Courrier bouteille a été repoussée à l'automne. Afin d'éviter une trop longue latence, une édition spéciale a été publiée en avril 2017. A côté des chiffres de l'année de collecte 2015, l'édition d'avril du Courrier bouteille a proposé une foule d'informations sur le recyclage du verre usagé. C'est ainsi qu'elle proposait notamment un compte-rendu du Forum VetroSwiss 2016 consacré au thème « Mélangé ou trié ». Un article rendait compte de l'action d'affiches aux points de collecte, à laquelle 283 communes ont participé. Trois femmes actives avec succès dans le secteur du recyclage ont également été présentées. Un autre article informait sur la réduction des coûts grâce à des regroupements. Dans l'édition d'octobre du Courrier bouteille, nous avons présenté l'équipe de VetroSwiss. On y trouve également un compte-rendu du Forum VetroSwiss 2017 ainsi que des portraits d'un spécialiste du recyclage et d'un apprenti dans le secteur du recyclage. D'autres articles traitent de l'élimination du verre dans un village de montagne sans voitures, de la nouvelle déchetterie de Montreux, de l'année de collecte 2016, de faits et chiffres du recyclage ainsi que d'actualités d'organisations partenaires. Le Courrier bouteille paraît dans les trois langues nationales avec un tirage total de 12'500 exemplaires.

Sensibilisation du grand public

Relations publiques

VetroSwiss a publié des annonces dans des médias sélectionnés. Dans le guide des journées de la musique d'Argovie, VetroSwiss a attiré l'attention avec une annonce illustrant une bouteille (prière de trier le verre usagé). Au Tessin, VetroSwiss était présente avec une annonce dans le périodique « Gestione e Servizi Pubblici », et en Suisse romande dans le journal de la « Fête des vendanges », à Neuchâtel. Comme déjà en 2016, VetroSwiss était également présente dans le numéro spécial « saubere Schweiz » de la Handelszeitung avec une annonce d'une demi-page présentant le cycle du verre et le recyclage du verre usagé.

Campagne d'affiches

Des campagnes d'affiches ont été réalisées au printemps et en automne avec les slogans : « Miroirs, verres de table et autres corps étrangers ne vont pas avec le verre usagé » « Seul un tri correct permet un recyclage correct. Trier par couleur. Pas de corps étrangers. » Au printemps et en automne, environ 500 affiches ont été visibles pendant plus d'une semaine dans l'ensemble de la Suisse. Début 2017, une campagne d'affiches supplémentaire a été réalisée à l'occasion des CM de ski à St-Moritz : une bouteille blanche et rouge avec le titre « Vaisselle brisée apporte félicité : tous nos vœux à notre équipe de ski à St-Moritz. »

Affiches sur des remontées mécaniques

En 2017, des affiches étaient également visibles sur des remontées mécaniques à Davos, Saas Fee, Loèche-les-Bains, Andermatt, Engelberg, Zermatt, Hoch-Ybrig et d'autres stations. Le slogan était, à chaque fois : « Le recyclage du verre offre de belles perspectives. Merci de collecter des montagnes de verre. » Sur ces 400 petites affiches, VetroSwiss remerciait les randonneuses et les randonneurs de maintenir la montagne propre.

Panneaux articulés et inscriptions sur des véhicules

Les panneaux articulés qui pouvaient être empruntés gratuitement auprès de VetroSwiss par les communes ont été utilisés lors de plusieurs manifestations dans toute la Suisse. Ils présentent le cycle du verre, informent au moyen de chiffres-clés sur le recyclage et proposent des conseils pour recycler correctement le verre usagé.

Enfin, des sujets de la campagne d'affiches ont été placés sur plusieurs véhicules d'entreprises de collecte, notamment à Locarno sur une balayeuse, une machine de compactage et une benne.

Affiliations

Les affiliations sont conclues d'entente avec le mandant. Ce dernier peut demander une proposition séparée, comprenant un concept de l'organisation correspondante. VetroSwiss est membre des associations «Interessengemeinschaft für eine saubere Umwelt (IGSU)» et «Swiss Recycling». VetroSwiss est représentée dans les organes de ces deux organisations. Les détails relatifs à ces organisations sont disponibles sur les pages Internet (www.igsu.ch, www.swissrecycling.ch).

Cette affiliation dans les deux organisations permet à VetroSwiss de profiter de synergies avec d'autres organisations de recyclage, ce qui a un effet positif sur les coûts et l'efficacité.

Par ailleurs, VetroSwiss est membre des organisations suivantes ou les soutient en tant que sponsor :

- Organisation Infrastructures communales (OIC)
- Communauté de travail de la branche suisse des boissons (ASG)
- Association suisse des distributeurs de boissons (ASDB)
- Association suisse pour les emballages de boissons respectueux de l'environnement (SVUG)

VetroSwiss entretient ces affiliations dans la perspective d'échanges avec le secteur et avec la politique ainsi qu'avec d'autres organisations de recyclage, afin de rester informée de l'évolution du marché et des objets politiques pertinents pour la réalisation du mandat relatif à la taxe d'élimination anticipée.

Charges

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, les coûts des activités d'information ne doivent pas dépasser 10% des recettes annuelles de la taxe. Les coûts présentés comprennent toutes les contributions annuelles et liées à des projets d'organisations, les coûts de tiers ainsi que les prestations propres de l'organisation mandatée.

	2017		2016	
	(CHF)	% ¹⁾	(CHF)	% ¹⁾
Activités d'information	1'304'584	4%	1'515'199	5%

¹⁾ Part aux recettes brutes de la TEA

1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités

Charges

	2017 (CHF)	2016 (CHF)
Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	1'162'689	1'342'222
Coûts administratifs	888'478	1'002'112
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	159'324	280'659
Résultat financier	114'888	63'264
Résultat exceptionnel	0	-3'813

2. Rapport financier

2.1. Bilan

(Version courte)

	2017 (CHF)	2016 (CHF)
ACTIFS		
Liquidités	16'869'137	16'078'453
Créances de livraisons et de prestations	16'066'403	16'105'481
Corrections de valeurs de créances de livraisons et de prestations	-514'250	-349'799
Autres créances à court terme	42'089	-
Comptes de régularisation actifs	-	2'767
Total actifs circulants	32'463'379	31'836'902
Total ACTIFS	32'463'379	31'836'902
PASSIFS		
Engagements de livraisons et de prestations	27'938'058	27'878'289
Comptes de régularisation passifs	95'862	867'131
Provisions à court terme	-	0
Total engagements à court terme	28'033'920	28'745'420
Provisions pour coûts de traitement	-	-
Total engagements à long terme	0	0
Avoir du fonds au 1.1	3'091'482	2'716'018
Augmentation / diminution	1'337'977	375'464
Avoir du fonds au 31.12	4'429'459	3'091'482
Total PASSIFS	32'463'379	31'836'902

2.2. Compte du fonds

(Structuré par activités)

	2017 (CHF)	2016 (CHF)
Recettes TEA	34'207'670	34'396'999
Rétrocessions TEA sur les exportations	-2'254'240	-3'109'165
Pertes sur débiteurs / variation du ducroire / frais et intérêts pour encaissements	0	-75'468
Total produits d'exploitation	31'953'430	31'212'367
Collecte, transport et traitement du verre usagé	-27'965'317	-27'979'481
<i>Indemnités pour le verre usagé récolté</i>	<i>-27'803'647</i>	<i>-27'798'981</i>
<i>Projet conteneurs</i>	<i>-161'669</i>	<i>-180'500</i>
Activités d'information	-939'578	-1'515'199
Coûts administratifs	-888'478	-1'002'112
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	-159'324	-280'659
Total charges d'exploitation	-29'952'697	-30'777'451
Résultat financier	-114'888	-63'264
Résultat exceptionnel	0	3'813
<i>a.o. Erfolg</i>	<i>-</i>	<i>3'813</i>
Augmentation / diminution du fonds	1'885'846	375'464

2.3. Rapport de l'organe de révision

RÖTHLISBERGER



Dr. Röthlisberger AG
Schönburgstrasse 41
Postfach 561
3000 Bern 22
T +41 (0)31 336 14 14
roethlisbergerag.ch

Partnergeseellschaft
.....
G+S Treuhand AG 
Bern
.....
 Mitglied von EXPERTSuisse
.....
A member of
mint.alliance

Bericht des Wirtschaftsprüfers an die Beauftragte für die Erhebung, Verwaltung und Verwendung der VEG für Getränkeverpackungen aus Glas zur Abrechnung der

VetroSwiss

Auftragsgemäss haben wir als Wirtschaftsprüfer die beiliegende Abrechnung der VetroSwiss, bestehend aus Bilanz und Erfolgsrechnung für das am 31. Dezember 2017 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Verantwortung der Beauftragten

Die Beauftragte ist für die Erstellung der Abrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften und dem Vertrag vom 12. September 2017 zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft, vertreten durch das Bundesamt für Umwelt, und der Beauftragten verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung einer Abrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist die Beauftragte für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

Verantwortung der Revisionsstelle

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Abrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Abrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Abrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Abrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungsle-

RÖTHLISBERGER

gungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Abrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Abrechnung für das am 31. Dezember 2017 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz und dem Vertrag vom 12. September 2017 zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft, vertreten durch das Bundesamt für Umwelt, und der Beauftragten.

Bern, 13. August 2018 hm/kz
135200RB2017

Dr. Röthlisberger AG

Hanny Meister
dipl. Wirtschaftsprüferin
Revisionsexpertin
(Leitende Revisorin)

Fabio Krieger
dipl. Wirtschaftsprüfer
Revisionsexperte

- Abrechnung 2017 (Bilanz und Fondsrechnung)
Bilanzsumme CHF 32'463'379.15 / Fonds Zunahme CHF 1'337'976.59

3. Séries temporelles

3.1. Recettes nettes de la TEA

	Recettes nettes (CHF)	Evolution (%)
2017	31'953'430	108.6%
2016	31'287'834	106.3%
2015	31'457'082	106.9%
2014	31'362'106	106.5%
2013	30'864'714	104.9%
2012	30'984'027	105.3%
2011	31'879'377	108.3%
2010	31'463'491	106.9%
2009	30'640'639	104.1%
2008	29'924'132	101.7%
2007	30'455'538	103.5%
2006	29'505'056	100.2%
2005	29'500'632	100.2%
2004	29'353'165	99.7%
2003	29'434'387	100.0%
2002	24'965'057	-

3.2. Tarif de l'indemnité standard

	Tarif de l'indemnité standard (CHF)	Evolution (%)
2017	91.00	86.7%
2016 ⁴⁾	91.00	86.7%
2015 ³⁾	99.00	94.3%
2014	93.50	89.0%
2013	93.50	89.0%
2012	96.00	91.4%
2011	100.00	95.2%
2010	101.00	96.2%
2009	100.00	95.2%
2008	99.00	94.3%
2007	107.00	101.9%
2006 ²⁾	105.00	100.0%
2005 ²⁾	108.00	102.9%
2004 ²⁾	117.00	111.4%
2003	105.00	100.0%
2002 ¹⁾	82.35	-

¹⁾ En 2002, 3 millions de francs ont été versés dans un fonds au titre de réserve pour distributions futures.

²⁾ En 2004 - 2006, 1 million de francs ont été retirés, chaque année, du fonds de réserve pour distributions futures et versés.

³⁾ En 2015, une indemnité exceptionnelle de 5,50 francs par tonne a été versée en plus de l'indemnité standard.

⁴⁾ En 2016, 265'000 francs suisses ont été affectés au fonds en tant que réserve pour distributions futures.

3.3. Quantité collectée

	Quantité collectée (Tonnes)	Evolution (%)
2017	344'089	116.7%
2016	342'476	116.2%
2015	334'811	113.6%
2014	329'980	111.9%
2013	331'845	112.6%
2012	324'729	110.1%
2011	321'554	109.1%
2010	318'301	108.0%
2009	315'974	107.2%
2008	310'287	105.2%
2007	305'000	103.5%
2006	302'080	102.5%
2005	293'822	99.7%
2004	298'839	101.4%
2003	294'814	100.0%
2002	283'752	-

3.4. Types de collecte et de valorisation

	Verre entier	Tessons triés (Pour verre neuf ou produits à haute valeur écologique)	Tessons non triés (Pour verre neuf ou produits à haute valeur écologique)	(Autre valorisation)
2017	0.8%	71.4%	27.8%	0.1%
2016	1.2%	70.6%	28.0%	0.1%
2015	5.7%	66.0%	28.1%	0.1%
2014	1.2%	71.4%	27.2%	0.2%
2013	1.4%	70.4%	28.2%	0.03%
2012	1.2%	70.1%	28.7%	0.04%
2011	1.3%	70.7%	27.9%	0.03%
2010	1.6%	69.6%	28.7%	0.2%
2009	1.5%	69.8%	28.5%	0.2%
2008	1.5%	69.7%	25.9%	3.0%
2007	1.6%	68.9%	24.0%	5.5%
2006	1.8%	68.8%	20.2%	9.2%
2005	2.3%	66.4%	19.2%	12.1%
2004	2.4%	62.9%	2.9%	31.7%
2003	2.3%	62.0%	3.0%	32.7%
2002	2.2%	59.2%	2.6%	36.0%

3.5. Utilisation des moyens

	Collecte, transport et traitement du verre usagé	Activités d'information	Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités
2017	91.9%	4.3%	3.8%
2016	90.7%	4.9%	4.4%
2015	91.4%	3.8%	4.9%
2014 ¹⁾	93.6%	3.7%	2.6%
2013	91.4%	5.3%	3.3%
2012	91.8%	4.9%	3.3%
2011	92.3%	4.5%	3.2%
2010	92.4%	4.4%	3.2%
2009	92.5%	4.3%	3.1%
2008	92.2%	4.5%	3.3%
2007	92.4%	4.5%	3.1%
2006	92.7%	4.0%	3.4%
2005	92.2%	4.6%	3.2%
2004	93.4%	3.5%	3.1%
2003	92.5%	4.5%	2.9%
2002	89.8%	6.6%	3.6%

¹⁾ Déplacement partiel des coûts de l'année 2014 sur l'année 2015, y.c. la part des coûts de traitement de l'organisation précédente ainsi que les coûts pour la restructuration de l'organisation